

# Note de présentation du Budget primitif 2021

Le Budget Primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes prévues au titre de l'année 2021  
Il doit être voté au plus tard le 15 avril de chaque année.

- Rappel des résultats financiers 2020***

## Les résultats financiers 2020

Fonctionnement	Montant
Dépenses 2020	936 574,12 €
Recettes 2020	1 236 312,51 €
<b>Solde d'exécution de l'exercice</b>	<b>299 738,39 €</b>
Résultat 2019 Reporté	243 395,84 €
<b>RESULTAT GLOBAL 2020</b>	<b>543 134,23 €</b>

Investissement	Montant
Dépenses 2020	169 206,34 €
Recettes 2020	457 480,76 €
<b>Solde d'exécution de l'exercice</b>	<b>288 274,42 €</b>
Résultat 2019 -	79 867,19 €
<b>RESULTAT GLOBAL 2020</b>	<b>208 407,23 €</b>

<b>RESULTAT 2020 CORRIGE DES RAR</b>	<b>118 541,23 €</b>
--------------------------------------	---------------------



**Enveloppe disponible pour l'autofinancement 2021**

- **Les orientations 2021**

- Le niveau de la DGF est stable pour la commune – Elle est maintenue à 232 750 € (moins 79 €/2020)
- L'enveloppe affectée à la Dotation de Solidarité est en augmentation au niveau national (+ 4,59%). Elle est reconduite à son niveau de 2020 dans le budget proposé.
- La Dotation Nationale de péréquation est reconduite pour un montant identique à celui de 2020. La Loi de Finance pour 2021 garantit que le montant des Fonds Départementaux de péréquation répartis sur chaque territoire ne puisse être inférieur en 2021 à celui constaté en moyenne entre 2018 et 2020. La prévision est inscrite à hauteur de 80% de cette moyenne.
- L'année 2021 verra s'appliquer la réforme portant sur la suppression de la taxe d'habitation. La taxe d'habitation devient un impôt d'Etat et cette suppression est compensée pour les communes par le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties complétée par un mécanisme correcteur pour garantir un niveau de recette identique à celui de 2020. Chaque commune se verra transférer le taux départemental de TFB voté en 2020 (15 % pour la Loire-Atlantique qui viendra s'additionner au taux communal)

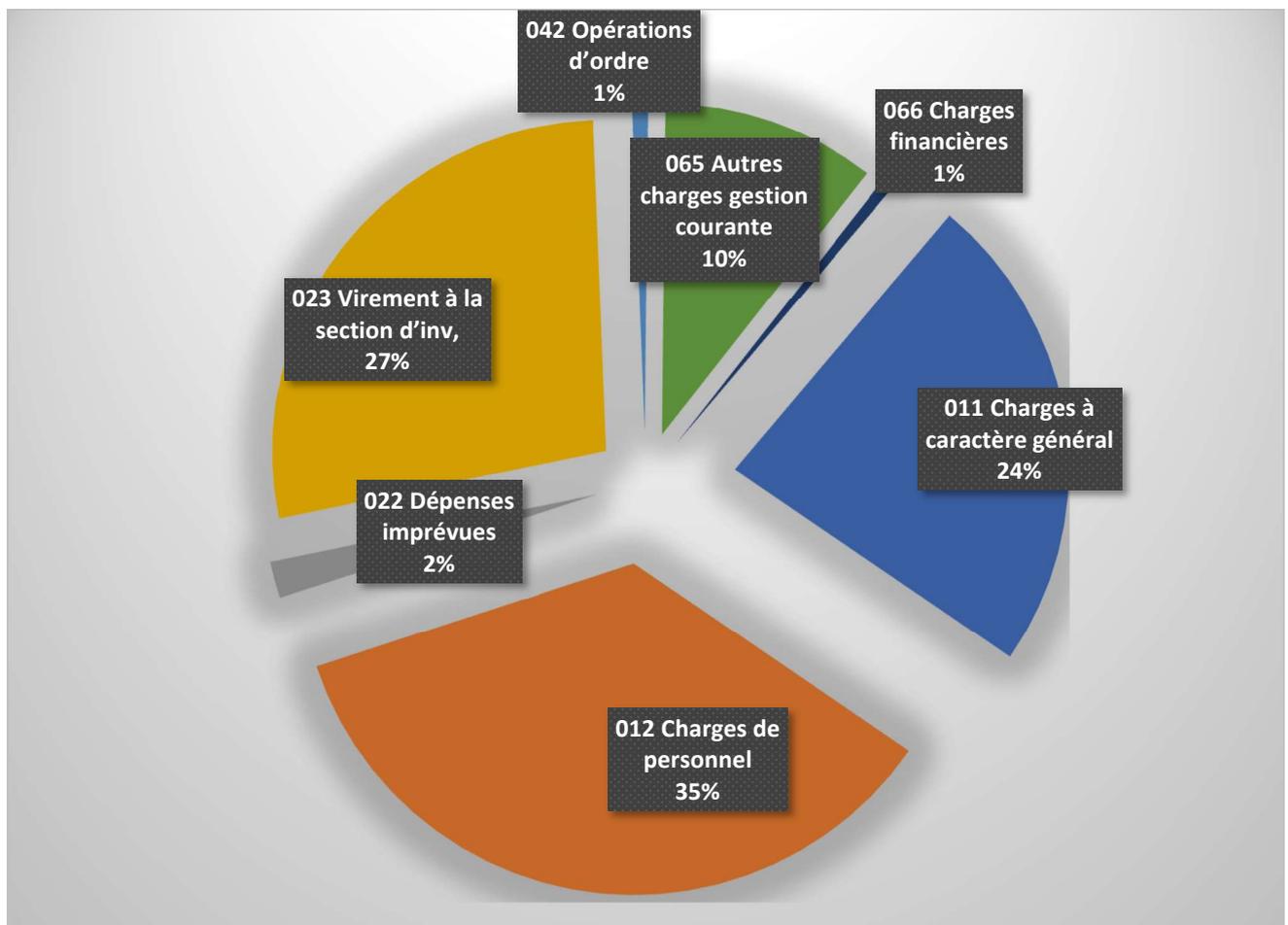
Les communes n'ont plus à voter le taux de la TH qui sera identique à celui en vigueur en 2019.

- **La section de fonctionnement**

**Les dépenses de fonctionnement**

Elles regroupent l'ensemble des charges courantes de la collectivité : Energie, eau, achats courants, charges de personnel réparations sur les bâtiments et matériels de la collectivité, maintenance.

Elles s'élèvent à la somme de 1 456 590,23 € réparties de la manière suivante



**Les charges de gestion courante - 338 460 €** (chapitre 011) sont en augmentation par rapport au budget réalisé de 2020 avec la reconduction des crédits ouverts en 2020 pour les travaux d'entretien de la voirie (dépense non réalisée en 2020), les frais d'achat de denrées alimentaires reconduits à leur niveau de 2019, une enveloppe est provisionnée pour des travaux d'entretien sur les bâtiments.

#### **Nouvelles dépenses de fonctionnement – Chap 011**

Adhésion au Conseil en Energie partagée	1 102 €
Travaux d'entretien VMC dans les bâtiments communaux	1 650 €
Formation	2 500 €
Contrat de maintenance informatique	1 176 €
Etablissement du document unique	1 065 €
Numérotation des habitations – Prestation de la poste	4 700 €

**Les charges de personnel – 502 550 €** sont maintenues à leur niveau de 2020 avec des arrêts maternités qui se terminent en 2021, la reconduction d'un emploi contractuel à l'école, des crédits affectés des remplacements en cas de besoin.

Charges de personnel	2020	2021
Dépenses au chap 012 -	502 833,17 €	502 550 €
<b>Dépenses nettes :</b>	<b>471 758,53 €</b>	<b>482 550 €</b>

**Les atténuations de produits – Chap 014 - (13 900 €)** correspondent au versement de l'attribution de compensation négative à la communauté de communes de Chateaubriant Derval).

#### **Les autres charges de gestion courante - Chap 65 - augmentent de 8% par rapport au réalisé 2020 (147 676 €) :**

- Augmentation des indemnités des élus suite à la réforme de 2020
- Augmentation des versements à l'école Sainte-Laura de Montoya lié à l'augmentation des coûts de fonctionnement de l'école publique en 2020
- Augmentation du versement au titre de la contribution incendie ( + 3 598 € / 2020)

Les intérêts de la dette sont en baisse (- 2 261,19 €).

Les charges exceptionnelles sont provisionnées à hauteur de 19 700 € et comprennent la fourniture de bons pour les fournitures scolaires (5 100 €) et une enveloppe de 12 000 euros pour des travaux de démolition d'un bâti existant à Mauny).

Une enveloppe est proposée pour 25 341,23 € au titre de dépenses imprévues.

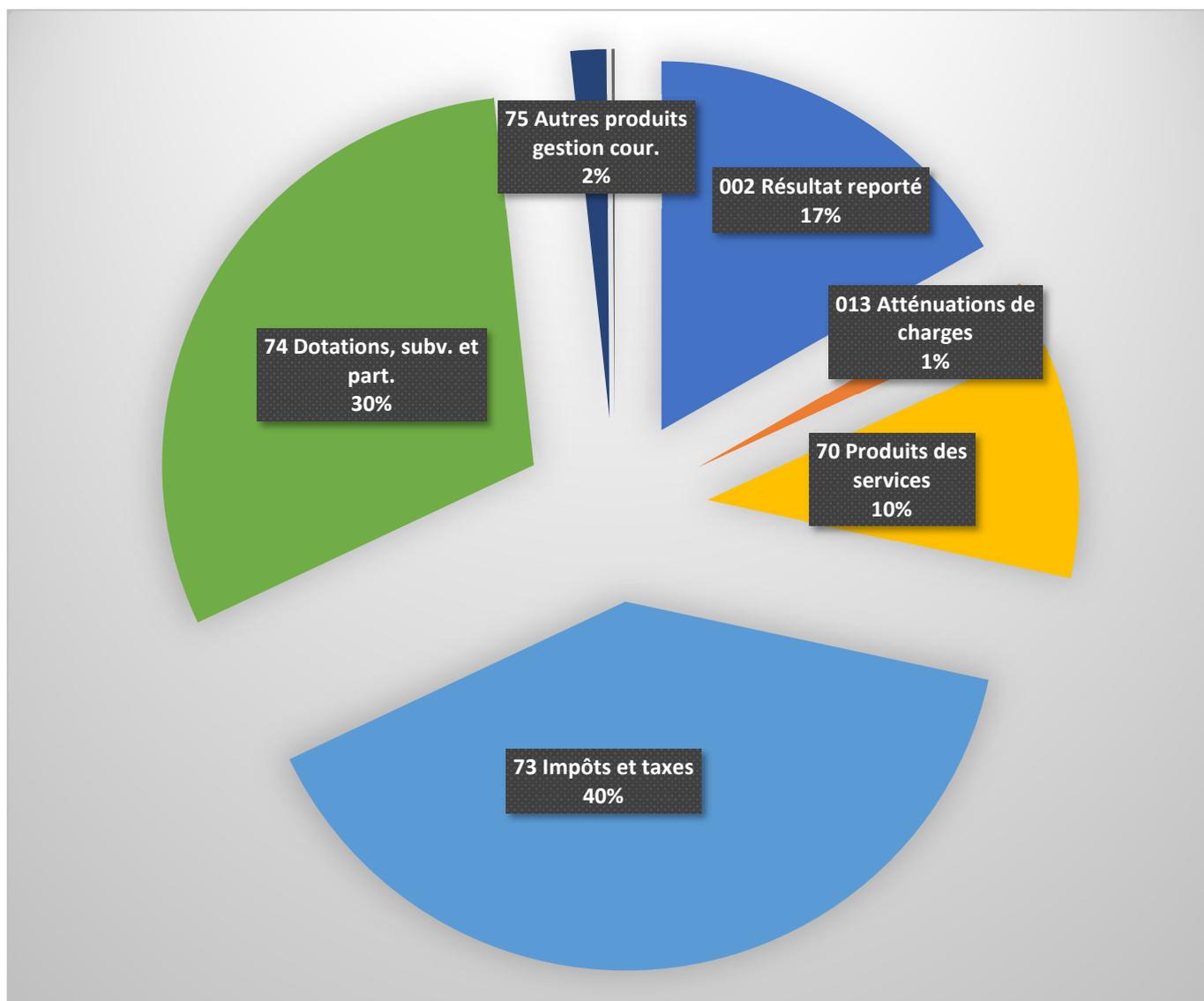
Les opérations d'ordre entre section sont constituées du virement à la section d'investissement (autofinancement prévisionnel) et des amortissements des immobilisations ;

L'épargne brute dégagée par le budget s'élève à 152 919 € (elle correspond à l'excédent des recettes de fonctionnement sur les dépenses de fonctionnement).

## Les recettes de fonctionnement

Elles correspondent aux recettes encaissées pour les services à l'enfance, la fiscalité et les dotations versées par l'Etat.

Elles s'élèvent à la somme de 1 456 590,23 € € réparties de la manière suivante :



### Chap 013 – Atténuation de charge – 20 000 €

20 000 € sont attendus au titre des remboursement de charges de personnel.

### Chap 70 – Produits des services – 150 600 €

Les produits des services correspondent aux prestations facturées aux familles utilisatrices des services périscolaires (95 000 €) ainsi qu'à la commune de Ruffigné et à l'ARCEL (22 000 €) pour la fourniture des repas, et aux redevances versées pour l'occupation du domaine public (21 000 €).

Une recette de 5 000 € est inscrite au budget pour le remboursement par Engie green de frais liés aux diagnostic thermique des bâtiments communaux (offre de concours validée par le conseil municipal du 8 février 2021).

## **Chap 73 Impôts et taxes – 581 526 €**

Ces recettes représentent 40% des recettes de fonctionnement.

Il est rappelé que la commune ne percevra plus la taxe d'habitation sur les résidences principales ; Elle ne percevra que le produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties.

Le taux de TFPB du département de Loire Atlantique de 15% viendra s'additionner au taux communal (taux communal 2020 : 12,67%). Un coefficient correcteur permettra à la commune de percevoir le montant de la taxe d'habitation perçue en 2020.

<b>RECETTES EN 2020</b>	<b>RECETTES EN 2021</b>
Produit de la Taxe d'habitation (bases TH 2020 x taux 2017)	Taxe Foncier Bâti départementale transférée
Allocations compensatrices de TH communales 2020	Allocations compensatrices de FB Départementale 2020
Moyenne des résidences secondaires TH communale - 2017- 2018-2019	Moyenne résidences secondaires FB départemental 2017-2018-2019
Produit TFB communal (base commune 2020 x taux commune 2020)	Produit TFB communal (base commune 2021 x taux commune 2021)

### **Produits attendus**

	Bases d'imposition 2021	Taux 2021	Produits
Taxe foncière (Bâti)	271 277	27.67%	271 277 €
Taxe foncière (Non bâti)	94 846	43,89%	94 842 €
			<b>366 123 €</b>

A ce produit s'ajoute le produit attendu au titre du coefficient correcteur – 73 533 € (1,266845) et le produit de la taxe d'habitation pour les contribuables restants assujettis en 2021 (8561 €)

## **Chap 74 – Dotations et participations – 436 680 €**

Les recettes escomptées s'élèvent à 530 586 € et correspondent pour l'essentiel aux :

### **• Dotations de l'Etat**

- Dotation forfaitaire : 232 750 €
- Dotation de solidarité rurale : 127 222 € (non connu à ce jour)
- Dotation nationale de péréquation : 29 923 €

• Remboursement au titre du FCTVA sur les dépenses éligibles 2019 : 2 900 € attendus

• Participation de la CAF pour le financement de l'accueil périscolaire : 12 000 € (prestations de service et contrat enfance jeunesse)

• Les compensations liées aux exonérations de fiscalité (18 336 €)

## **Chap 75 – Autres produits de gestion courante – 22 700 €**

Les recettes liées aux revenus des immeubles sont évaluées à 21 000 € (recettes liées aux locations de l'Espace Castella en baisse, tout comme les recettes liées au loyer commercial de l'épicerie).

700 euros sont attendus pour la parution de publicité dans le bulletin.

## Compte 002 – Reprise des résultats de fonctionnement 2020

Il est reporté en section de fonctionnement 243 134,23 €, somme quasi identique au report 2020.

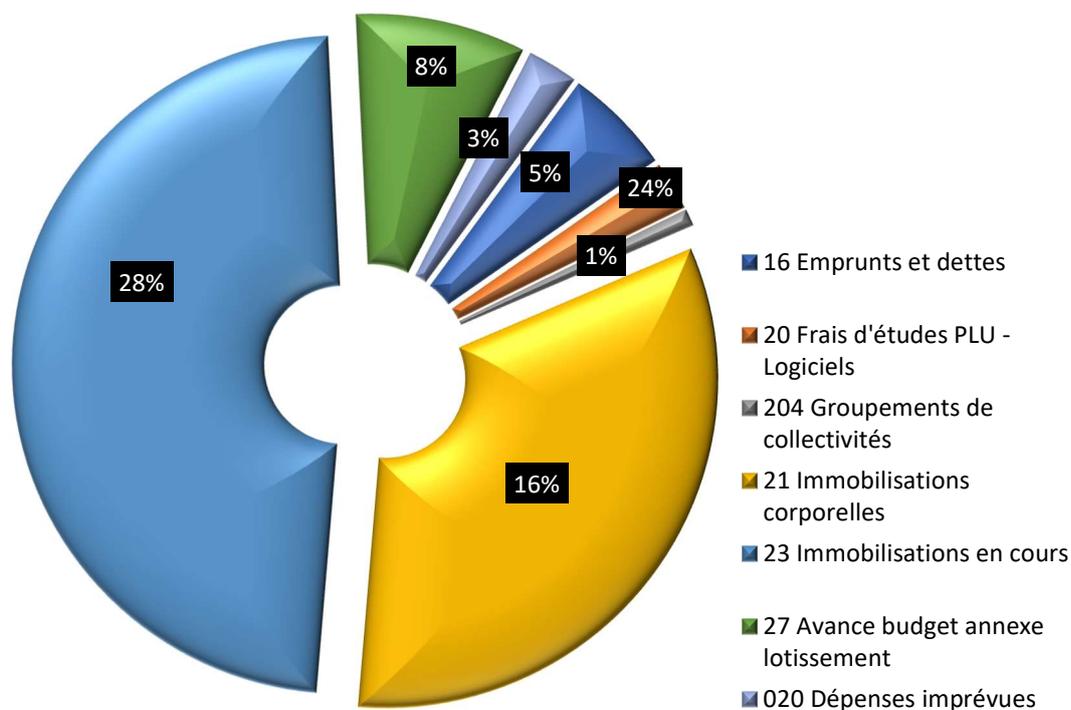
- **La section d'investissement**

### Les dépenses d'investissement

Elles s'élèvent en globalité à 1 484 350,23 €.

Les dépenses nouvelles s'élèvent à 1 164 484,23 €, les restes à réaliser à 319 866 €

Le capital des emprunts à rembourser s'élève à 78 030 € et 36 687,23 € sont provisionnés pour des dépenses imprévues.



### Les dépenses d'équipements nouvelles 2021 – 926 767 €

- **Frais d'études – 21 629 €**

- Fin de procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme (1 500 €) – et provisions

- **Immobilisations incorporelles – 5 100 €**

Acquisition des licences pour les logiciels métiers

- **Subventions d'équipement versées – 12 500 €**

- Subventions d'équipement à verser au SYDELA pour les travaux d'effacement des réseaux téléphoniques et basse tension

- **Immobilisations corporelles – 151 138 €**

- Provisions pour réserves foncières
- Pose d'un mât d'éclairage – Espace Castella
- Remplacement de poteaux incendie
- Renouvellement des photocopieurs, 1 PC pour les services techniques, tablettes de pointage pour les services périscolaires
- Mobilier pour la mairie
- Mobilier pour le restaurant scolaire (site école privée)
- Illuminations de Noël
- Achat de panneaux de signalisation
- Achat d'équipement numériques pour l'école Sainte-Laura de Montoya

- **Opération d'équipements**

**Opérations non individualisées**

- Aménagement des abords de l'Espace Castella –	36 000 €
- Aménagement du bas du Tertre (bancs) –	900 €
- Effacement des réseaux d'éclairage public Rue de la Vigne et Rue de Chateaubriant –	49 000 €
- Reprise des concessions au cimetière -	25 000 €

**Opérations de travaux**

Aménagement de la rue de la Vigne -	199 500 €
Extension des vestiaires sportifs -	340 000 €
Provision pour travaux sur bâtiments	56 000 €
Programme de voirie 2021	30 000 €

- **Autres immobilisation financière – 123 000 €**

- Versement de l'avance suite à la création du budget annexe du lotissement de Mauny (Financement du démarrage des études et rétrocession des terrains sur le budget annexe)

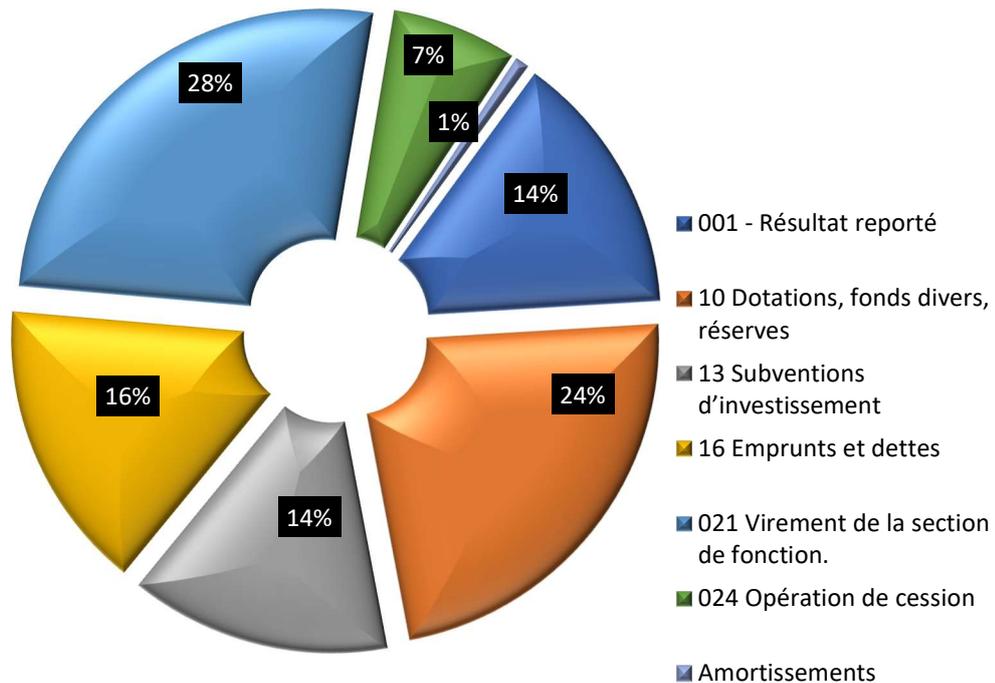
**Total des dépenses d'équipements prévisionnelles**

	<b>Reports</b>	<b>Nouvelles dépenses</b>	<b>BP</b>
Chap/20 et 204 - Immobilisations incorporelles	9 066 €	39 229 €	48 295 €
Chap/ 21 – Immobilisations corporelles	249 800 €	237 138 €	486 938 €
Chap/ 23 – Travaux en cours	61 000 €	650 400 €	711 400 €
<b>TOTAL</b>	<b>319 866 €</b>	<b>926 767 €</b>	<b>1 246 633 €</b>

## Les recettes d'investissement

Elles s'élèvent à 1 484 350,23 € dont 230 000 euros en restes à réaliser.

Elles se répartissent comme suit :



- **Fonds de compensation de la TVA** (remboursement de TVA sur les dépenses de l'exercice 2019 – 36 500 € attendus)
- **Subventions d'équipement** : 200 130 € au titre des projet d'investissement (rue de la Vigne, l'extension des vestiaires sportifs et le programme de voirie 2021)
- **Résultat reporté** : 208 407,23 € - Compte tenu des restes à réaliser, une enveloppe de 118 451,23 € est disponible pour le financement des dépenses d'investissement 2021
- 300 000 € sont affectés en **dotations au compte 1068** qui participe à l'autofinancement des dépenses d'investissement nouvelles
- Une enveloppe de 5 000 € est inscrite au budget pour la **taxe d'aménagement**
- **Un emprunt de 230 000 € est inscrit au budget destiné à l'achat de la propriété POPPE** (contentieux en cours)

## L'évolution de la dette

<b>Emprunts en cours</b>	<b>Capital initial</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>
Extension réaménagement de l'Espace Castella	200 000 €	17 553,96 €	4 388,28 €		
Extension réaménagement de l'Espace Castella	300 000 €	26 770 ,56 €	13 385,03 €		
Construction d'un groupe scolaire	450 000 €	34 773,92 €	34 773,92 €	34 773,92 €	34 773,92 €
Acquisition bâtiment superette	100 000 €	7 187,48 €	7 1787,48 €	7 187,47 €	7 187,47 €
<b>Annuité</b>	<b>1 050 000 €</b>	<b>86 285,95 €</b>	<b>59 734,71 €</b>	<b>41 961,39 €</b>	<b>41 961,39 €</b>

## Quelques ratios

	<b>BP 2021</b>	<b>Moyenne de la strate (données 2019) – les données 2020 ne sont pas disponibles à ce jour</b>
Dépenses réelles de fonctionnement/population	<b>575 €</b>	<b>615 €</b>
Produits des impositions directes/population	<b>247 €</b>	<b>316 €</b>
Recettes réelles/population	<b>660 €</b>	<b>779 €</b>
Encours de la dette	<b>196 €</b>	<b>612 €</b>